

	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ANESA	FPE02-6
		Edition: 1 Date: 06/2022

La présente politique environnementale reflète l'engagement ANESA en faveur de la protection de l'environnement, de la gestion responsable des déchets et de l'amélioration continue de ses actions environnementales. ANESA, société dédiée à la finition de surface des profilés en aluminium par des traitements chimiques d'anodisation et de laquage, estime essentiel de développer son activité en favorisant un développement durable, en respectant l'environnement.

Pour ces raisons, ANESA établit, met en œuvre, révisé et actualise les principes généraux suivants pour son système de gestion environnementale. Cette politique s'applique à toutes les activités de l'entité, indépendamment de sa nature ou du lieu où elles se déroulent. Il est également obligatoire pour tous les employés de l'organisation et les autres parties prenantes liées à l'entité.

Engagements pris par ANESA dans le cadre de cette politique:

- Se conformer à la législation et à la réglementation relatives à l'environnement, qui s'appliquent à l'activité de l'entreprise, ainsi qu'à celles auxquelles l'organisation adhère en tant que telle ou qu'elle juge appropriées.
- Développer un système de gestion de l'environnement qui aide à identifier les principaux risques et impacts environnementaux. ANESA analysera périodiquement le contexte de l'organisation afin d'identifier les parties prenantes, leurs besoins, leurs attentes et les risques et opportunités potentiels qui y sont associés, et de les évaluer pour établir des priorités dans les plans d'action qu'ils envisagent.
- Appliquer, dans toutes ses actions, les principes et les bonnes pratiques en matière d'environnement.
- Mettre en place des plans de formation et de sensibilisation du personnel pour agir de manière durable dans l'utilisation des ressources et le respect de l'environnement dans le développement de l'activité.
- Mettre en place des moyens matériels et personnels pour prévenir et contrôler efficacement la pollution de l'environnement tout au long du cycle de vie, notamment par la gestion appropriée des déchets et la minimisation des rejets générés.
- Réduire, dans la mesure du possible, l'empreinte environnementale de l'organisation.
- Définir des indicateurs de suivi pour mesurer les impacts environnementaux de l'organisation, encourager l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et collaborer avec des initiatives axées sur la prévention environnementale.

La Direction de ANESA s'engage à diffuser et à assurer la compréhension de cette politique auprès de tous ses travailleurs, et de ceux qui travaillent en son nom, à la réviser et à la garder à la disposition de toutes les parties prenantes qui en font la demande.